



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale
des routes Centre-Ouest**

Arrêté n° (F)26-08

fixant le nombre de postes ouverts au recrutement sans concours d'Agent
d'Exploitation des
Travaux Publics de l'État au titre de l'année 2026

**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfète du département de la Gironde, Préfète
coordonnatrice des itinéraires routiers,**

VU le code général de la fonction publique, Partie Législative, Livre III : Recrutement ;

VU le décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels
d'exploitation des travaux publics de l'Etat ;

VU le décret n°2018-1148 du 14 décembre 2018, modifiant le décret n° 91-393 portant dispositions
statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;

VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de
catégorie C de la fonction publique de l'Etat modifié ;

VU le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement
durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son
autorité modifié ;

VU l'arrêté du 20 novembre 2023 du ministre de la transition écologique, nommant M. Philippe
FAUCHET, ICPEF, directeur départemental des routes centre-Ouest par intérim à compter du 1er
décembre 2023 ;

VU l'arrêté DIR Centre Ouest n° (F)26/04 d'ouverture du recrutement sans concours d'Agent
d'Exploitation des Travaux Publics de l'État au titre de l'année 2026 – session Bourges ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 mai 2026 portant délégation de signature en matière
d'administration générale à M. Philippe FAUCHET, en qualité de directeur départemental des routes
Centre-Ouest ;

Sur proposition du Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest,

Arrête

ARTICLE 1 : Le nombre total de postes offerts au recrutement sans concours d'Agent d'Exploitation des Travaux Publics de l'État, au titre de l'année 2026, site de Bourges, est de : **2**

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Limoges, le 1er juillet 2026,

Pour la Préfète et par délégation,

**Le Directeur Interdépartemental
des Routes Centre-Ouest**



Philippe FAUCHET